

ABONNEMENT

Un an... 13 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 7 NOVEMBRE

POPULARITÉ

Dans le courrier hebdomadaire du *Figaro*, un abonné répond à une question qui avait été ainsi posée :

On cause beaucoup de l'impopularité de M. Casimir-Perier. Les Courriéristes voudraient-ils chercher les remèdes ou même « les trucs » à l'aide desquels le Président pourrait ramener à lui la faveur publique ?

Voici le remède :

« Ne pas répondre, c'est-à-dire laisser le champ libre à tous les journaux illustrés, portraits, croquis, charges, caricatures, pochades, albums et dessins en tous genres qui représentent le Président, sa famille et son entourage, en quelque posture ou tenue que ce soit, de quelques haillons qu'on l'affuble et quelques gestes ou grimaces qu'on lui prête.

» Ne pas répondre, c'est-à-dire laisser librement se produire les imputations de toute nature, les cancanes, les calomnies, les bourdes qui circulent dans la presse ou dans le public, sans en relever une seule, sans même paraître y prendre garde. Vous lâchez la police ou le Parquet contre un journaliste : le susdit journaliste ou soi-disant journaliste s'en tient les côtes et s'en frotte les mains, car il va pouvoir réveiller des bandes de chats qui dorment et lever un tas de lièvres auxquels personne ne songeait plus.

» Vous craignez la presse ? Allons donc ! L'homme le plus populaire est celui autour duquel il se fait le plus de bruit, quelles que soient la nature et la qualité de ce bruit. Calomnies, injures, acclamations, sifflets, apothéoses, vociférations, quolibets, tout est bon, tout sert à le cuirasser et à lui bronzer la face. Et c'est là ce qui le rend populaire.

» Et puis, croyez-vous que ce sont les journaux les plus violents et les gens criant le plus fort qui représentent l'opinion ? Que faites-vous des gens qui se taisent, c'est-à-dire de l'immense majorité du public ?

» Je lis Drumont tous les jours, et je pouffais de rire en apprenant que le Président s'est fait embrasser dans le bois de Boulogne par un pompier déguisé en belle-mère. Mais comment croire à cette fumisterie ? Drumont lui-même y croit-il ? Et quand, tous les matins, il reprochait au président Carnot son grand-père le régicide, se prenait-il lui-même au sérieux ?

» Et Rochefort ? Celui-là est l'ennemi-né de tous les gouvernements passés, présents et à venir, quels qu'ils soient.

» Il a toujours taillé, il taille et il taillera toujours contre eux sa terrible plume qui ne se repose jamais. J'ai retenu quelques vers d'un poème inédit où le boulangisme figure à titre d'épisode. Rochefort et Boulanger sont en scène, et c'est le premier qui parle :

Parbleu, mon brave, tu me plais,
Dit le démolisseur d'empires ;
Je ne sais ce que tu désires,
Ni si toi-même tu le sais.
Tu l'ignores, j'en jurerai,
Et c'est en quoi je te ressemble.
Mais, en tous cas, il doit s'agir
De quelque chose à démolir.

Démolis ce que bon te semble,
N'importe qui, n'importe quoi,
République, empereur ou roi,
Compère, je suis avec toi,
Nous le démolirons ensemble.

« N'importe qui, n'importe quoi. » C'est bien cela. Mais on ne réussit pas toujours. Rochefort a pendant dix ans « débiné », avant

comme après son évasion, Gambetta qui lui avait envoyé vingt-cinq mille francs pour subvenir aux frais de cette évasion, sans arriver à le démolir, ni même à l'entamer d'une ligne, et, s'il a perforé l'Empire, c'est que l'Empire s'est avisé de lui répondre.

» Ne pas répondre, tel a été, en tout temps, le conseil immuable et juste d'Emile de Girardin. Il arrivera forcément que le public se blâmera sur cette enlaine et que les ingrédients ordinaires ne suffiront plus. Il faudra doubler la dose. L'un dira que le Président s'entend avec Rothschild pour escamoter les lingots de la Banque ; l'autre l'accusera de s'introduire nuitamment à la Salpêtrière pour y violer des filles. Ce jour-là, n'en doutez pas, son nom sera devenu populaire et lui-même sera définitivement blindé. Il ne lui restera plus rien à craindre : *Robur et œs triplex habebit.* »

Chambre des Députés

Séance du mardi 6 novembre

Interpellation au ministre de la guerre

M. Ch. Dupuy, président du Conseil, dépose un projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit de 1,200,000 francs pour venir en aide aux victimes des orages et des inondations dans le Nord, et demande l'urgence et le renvoi à la Commission du budget.

Le projet de loi est renvoyé à la Commission du budget.

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Le Hérisse une demande d'interpellation sur les mesures successives prises par M. le ministre de la guerre pendant l'intersession sur le recrutement et l'organisation de l'armée.

M. Mézières, président de la commission de l'armée, dit que la commission n'a pas attendu le dépôt de cette interpellation pour se préoccuper de la question. Elle a délibéré et entendu M. le ministre de la guerre.

La commission de l'armée demande que l'interpellation soit jointe à la discussion du budget de la guerre et que cette discussion vienne en tête de la discussion du budget.

M. Le Hérisse proteste contre cette demande de renvoi.

M. le général Mercier, ministre de la guerre, dit qu'il est aux ordres de la Chambre.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Le Hérisse rappelle que le 1^{er} août 1891 le ministre de la guerre prononçait le renvoi anticipé d'une partie de la classe de 1891 et de la classe 1892. De tous les points du territoire s'élevèrent des protestations unanimes contre une mesure qui réduisait à l'état de squelette nos compagnies et nos escadrons.

Le 10 septembre, le ministre, ému par ces protestations, modifia ses instructions et décidait que 12,000 hommes seulement profiteraient de cette mesure ; il s'agit de savoir si ces mesures étaient légales et si elles étaient opportunes.

L'illégalité ne peut être contestée ; pour que cette mesure pût être prise, il aurait fallu : 1^o qu'il y eût un excédent sous les drapeaux ; 2^o qu'une deuxième portion du contingent eût été établie à l'avance.

M. le ministre dit que ce sont des raisons budgétaires qui l'ont amené à prendre ces mesures. Mais qui donc lui a jamais refusé pour l'armée les crédits nécessaires ?

Il y a des économies qui sont néfastes ; en tout cas, ce n'est pas par une circulaire qu'on peut toucher à la loi de 1889.

M. le général Mercier, ministre de la guerre, soutient que la mesure qu'il a prise n'est pas illégale.

L'effectif, en cette année, supérieur de 14,000 hommes à celui de l'année précédente ; dans ces conditions, la Chambre peut en toute sécurité envisager toutes les éventualités.

M. Le Hérisse dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre regrettant les mesures prises par M. le ministre de la guerre, passe à l'ordre du jour. »

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Les jeux de Bourse

M. le vicomte d'Hugues expose que l'on n'a que des indulgences pour la haute banque qui nous pille et qui nous leurre. On ne fait pas coffrer les auteurs de ces grendineries, pourquoi ?

On a pu voir par certaines déclarations apportées par M. Rouvier, par M. Jules Roche, que certains de nos ministres engagent trop facilement les finances de la République. Le pouvoir de la finance internationale est plus fort que le pouvoir gouvernemental. Les finances soutiennent l'Etat, on l'a dit justement, comme la corde soutient le pendu.

L'affaire des réassurances générales est un des vols de la finance les plus scandaleux entre tous : elle fut lancée en juin 1879 par le baron juif Erlanger, officier de la Légion d'honneur qui s'aboucha avec les frères Berthier, banquiers, et avec le « Crédit général français ». On amorça des naïfs et des gogos ; au bout de quatre ans, il n'y avait plus que des dettes dans la caisse de la société.

On apprit que plus de 6 millions avaient été donnés à la presse.

Pendant que les agriculteurs peinent et travaillent en se privant de tout, pendant que les ouvriers des villes ne peuvent plus arriver à trouver du travail, des cosmopolites, des juifs surtout introduisent le vol chez nous, jettent le trouble à la Bourse, spéculent et se placent au-dessus des lois. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.) Les tribunaux ne font pas toujours leur devoir.

Pour faire disparaître l'anarchie d'en bas il faut d'abord faire disparaître l'anarchie d'en haut. On commence à voir que la France a été mise sous le régime de la finance cosmopolite, des ces banquiers qui, venus pauvres de l'étranger, se sont gorgés à nos dépens.

M. le président dit que l'orateur n'a le droit d'apporter à la tribune l'analyse de la fortune de personne.

M. d'Hugues continue : Les Rothschild ont fait leur fortune par les coups de bourse et les coups de force, leur fortune est un danger public, car elle a servi à subventionner l'anarchie.

M. le vicomte d'Hugues ajoute que le gouvernement veut frapper les biens des communautés religieuses, mais qu'il ne frappe pas les milliards de M. de Rothschild. Les juifs ont pris le tiers environ de la richesse totale de la France.

M. Poincaré, ministre des finances, répond à l'interpellation de M. d'Hugues. L'orateur a

parlé, dit-il, de tout ou d'à peu près tout, hormis de son sujet, où l'on devait s'occuper de réassurances générales et des jeux de bourse ; on a fait allusion au revolver et à de vieux procès.

L'orateur a dit aussi que le gouvernement défendrait la spéculation. Il la défendra en effet, si par spéculation on entend le jeu honorable des affaires.

Du reste, que M. d'Hugues se rassure et la Chambre avec lui. Le gouvernement tiendra la main à ce que la loi soit respectée et à ce que les articles 405 et 419 du Code pénal soient appliqués sans aucune exception de personnes.

Le débat ainsi clos par la réponse ministérielle, le président donne lecture de l'ordre du jour de M. d'Hugues, dont voici les plus significatifs passages :

« La Chambre invite le gouvernement à secouer le joug de la haute banque cosmopolite, l'invite en outre à créer un tribunal spécial destiné à faire rendre gorge aux financiers cosmopolites, et passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple étant accepté par le gouvernement, la priorité est demandée pour lui et accordée. Cet ordre du jour est voté à une grande majorité.

Demain jeudi, à 2 heures, séance publique.

INFORMATIONS

Les funérailles du Tsar

On annonce que la famille impériale quittera Livadia le 7 novembre, accompagnant le corps de l'empereur Alexandre. Elle arrivera à Moscou le 14 novembre. Le corps sera placé dans la cathédrale d'Arkhangelski, au Kremlin, où il restera au moins 24 heures, peut-être deux jours.

L'arrivée à Saint-Petersbourg, qui dépendra de la longueur du séjour à Moscou, aura lieu entre le 13 et le 15 novembre. Le bruit court que l'empereur arriverait à Saint-Petersbourg ces jours-ci, mais qu'il retournerait ensuite à Moscou pour accompagner de là, à Saint-Petersbourg, le corps de son père.

Le cercueil de l'empereur est en bois de chêne et couvert entièrement d'or martelé. Il est orné de l'écusson de l'empire, en or massif, rattaché au cercueil par des franges d'or. Les supports du cercueil représentent des pattes de lion également en or.

L'intérieur est en cuivre, recouvert d'une étoffe de soie blanche capitonnée.

Le drap mortuaire est en brocart d'or avec bordure en hermine.

LES SIX OFFICIERS FRANÇAIS DÉSIGNÉS

Voici les noms des six officiers français qui représenteront la France aux obsèques d'Alexandre III :

Le général Le Mouton de Boisdeffre, chef d'état-major général ;

L'amiral Gervais ;

Le général baron de Sermet, commandant l'artillerie du cinquième corps d'armée ;

Le général Berruyer, chef de la maison militaire de la présidence ;

Le capitaine de frégate Germinet, attaché à la personne du Président de la République ;

L'amiral Sallandrouze de Lamornais.

Le choix de ces six officiers, qui ont des titres différents à cette distinction, ne peut que bien être accueilli.

Les députés soldats

Nous avons annoncé que M. Maxime Lecomte déposerait au Sénat une proposition de loi concernant les membres du Parlement soumis aux obligations militaires.

L'article unique de cette proposition est ainsi conçu :

« En temps de paix comme en temps de guerre, les membres du Sénat et de la Chambre des députés ne peuvent être mis à la disposition du ministre de la guerre et ne peuvent faire aucun service militaire pendant les sessions ordinaires et extraordinaires. »

Affaires de Madagascar

A l'ultimatum signifié au gouvernement Hova par notre envoyé extraordinaire, M. Le Myre de Vilers, le premier ministre a répondu qu'il ne se soumettrait qu'à la force. L'évacuation a lieu. Les communications télégraphiques sont supprimées entre Tananarive et Tamatave.

La doyenne des Visitandines

La doyenne des Visitandines de France, la révérende mère Thérèse Charbonnel, vient de mourir dans la Drôme, au couvent de Romans, dont elle était depuis près d'un demi-siècle la supérieure.

Née en 1803, elle était entrée à la Visitation en 1825.

Suicide d'un aveugle

Nîmes, le 6 novembre. — M. Crémieux, ancien négociant, frère du député d'Uzès, s'est suicidé hier soir en se tirant un coup de revolver à la tempe ; la mort a été instantanée. M. Crémieux, qui était âgé de 40 ans, laisse une veuve et cinq enfants. Il était depuis quelques années atteint de cécité ; c'est à cette terrible infirmité qu'on attribue sa funeste détermination.

Duel entre sous-officiers

Deux sous-officiers du 7^e hussards, à Niort, à la suite d'une querelle, sont allés sur le terrain pour se battre au sabre. Ils se sont précipités l'un sur l'autre et blessés simultanément.

L'un a reçu une longue estafilade commençant à l'épaule gauche, passant sur la poitrine pour finir à la cuisse droite.

L'autre a eu le bras droit coupé jusqu'à l'humérus. Leurs blessures sont graves. En cas de guérison, le second restera paralysé pour le reste de ses jours.

Violent incendie. — Sauvetage d'une jeune fille

Rouen, le 6 novembre. — Un violent incendie vient de détruire, la nuit dernière, le château de la Renée, appartenant à M. de Colombel.

Les pompiers n'ont pu arrêter le fléau. Un sauvetage étonnant a été opéré : M^{lle} de Colombel, couchée au premier étage, eût été inévitablement brûlée sans l'intervention de courageux voisins qui l'ont descendue par la fenêtre, l'escalier étant en flammes.

Les pertes sont très importantes.

CHINE ET JAPON

Propositions de paix

Pékin, 5 novembre. — Le gouvernement serait disposé à conclure la paix, moyennant l'indépendance de la Corée et une indemnité à fixer par les puissances.

La Chine demande, à ce propos, l'intervention des représentants des puissances, lesquels sont disposés à recommander la dite proposition.

Le ministre de Chine à Londres a fait part de ce désir de son gouvernement au Foreign Office et il est parti pour Paris où il aura d'abord une entrevue avec le ministre des affaires étrangères et ensuite avec le Président de la République française.

BULLETIN FINANCIER

2 novembre 1894.

Après la séance d'hier, on ne pouvait guère s'attendre à ce qui s'est passé aujourd'hui. L'hésitation paraissait être la note dominante du marché de nos rentes, mais après les premiers cours on a monté vigoureusement et nos rentes ferment au plus haut.

Nos rentes ont été entraînées par la hausse des fonds étrangers. On a oublié la question de Madagascar et on a déjà oublié les reports chers.

Le 3 0/0 de 101.97 1/2 s'avance à 102.27 1/2. Les actions de nos grands établissements de crédit sont en bonnes tendances. Le Crédit Foncier s'inscrit à 908.75. Le Crédit Lyonnais continue son mouvement à 770.

La Société Générale et le Comptoir national d'Escompte sont très fermes.

Nos grands chemins sont demandés. La hausse est vive sur les fonds étrangers. L'Italien finit à 85 10. L'Extérieure est en grande avance à 72 1/8. Les fonds russes progressent également.

Bonne tenue des fonds ottomans. Les actions de la Compagnie des chemins de fer Orientaux sont demandées à 345.

L'obligation des Charbonnages de Sosnowice est l'objet de négociations actives à 485.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

VILLE DE SAUMUR

Emprunt de 500,000 francs

A 3 fr. 50 p. 100

Sur particuliers par voie de souscriptions publiques en deux émissions de 250,000 fr. chacune.

1^{re} ÉMISSION

La souscription de la première émission s'ouvrira le samedi 10 novembre 1894, à 10 heures du matin, au Secrétariat de la Mairie, et se continuera les 12, 13, 14 et 15 novembre, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Poids et mesures

A la suite de plaintes nombreuses, M. le mi-

nistre du commerce et de l'industrie vient d'adresser des instructions aux vérificateurs des poids et mesures pour empêcher la falsification de l'emploi du mètre, portant d'un côté la division décimale et, de l'autre, les mêmes divisions (pouces et lignes).

Les vérificateurs devront saisir tous les mètres irréguliers qu'ils pourront rencontrer, soit dans les ateliers de fabrication, soit dans le commerce, et dresser procès-verbal contre les contrevenants.

Nous ne saurions trop engager ceux de nos lecteurs qui vendent encore des mètres comportant la division en pouces et lignes, ou qui s'en servent dans l'exercice de leur profession, de s'en défaire sans plus tarder. Autrement, ils s'exposeraient à des poursuites et à une condamnation à une amende de 11 à 15 francs, sans préjudice des frais.

Les tribunaux pourront même appliquer la peine d'emprisonnement, pendant cinq jours au plus (Code pénal, art. 480, § 3).

Mouvement judiciaire

Nous remarquons les nominations suivantes dans le dernier mouvement judiciaire :

M. Bernardeau, président du Tribunal de Segré, est nommé président du Tribunal de Mayenne.

M. Droux, président du Tribunal de Mayenne, est nommé président du Tribunal de Segré.

BRON

Règlement de compte

Avant-hier, Normand, roulier chez M. Davy, minotier à Bron, avait une discussion avec son patron au sujet d'une quantité de blé que M. Davy jugeait de mauvaise qualité. Si vous me cherchez querelle, aurait dit Normand, je veux m'en aller. Réglons votre compte, répondit le maître.

On ne s'entendit point et Normand refusa la somme que lui offrait M. Davy. Alors, suivant sa plainte à la gendarmerie de Montreuil-Bellay, le minotier lui détacha trois coups de poing dont l'un lui fendit la lèvre supérieure.

La domestique, interrogée lors de l'enquête, affirme n'avoir pas vu Davy porter la main sur son roulier. Et Davy affirme encore plus énergiquement qu'il n'a point frappé Normand et qu'il s'est contenté de le saisir par le bras pour le mettre à la porte.

DOUÉ - LA - FONTAINE

Vol d'une chienne

Vendredi dernier, M^{me} Lefrère, de Doué, constatait la disparition de sa chienne. En s'enquérant, elle apprit que l'animal avait été vu chez Cocherot, journalier, parti, le soir même, dans la direction de Martigné-Briand, pour travailler sur la ligne du chemin de fer d'Angers à Poitiers. Le signalement de l'homme a été transmis aux environs par la gendarmerie de Doué.

DOUCES

Le 24 octobre dernier, le même Cocherot empruntait à Farseau, forgeron à Douces, une pioche pour aller travailler, soi-disant, sur la ligne de Saumur à Cholet. Quelque temps après, Farseau apprenait que Cocherot avait vendu sa pioche, pour trois francs, à un forgeron de Douces. Il porta plainte à la gendarmerie de Doué, mais le voleur était parti.

Cocherot a déjà subi plusieurs condamnations. De plus, c'est un insoumis de la classe 1875.

ANGERS

Le vaccin du croup

Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Dr Monprofit, a voté une somme de 4,000 fr. pour l'œuvre du vaccin du croup. M. le Maire explique que ces 4,000 fr. seront envoyés exclusivement à l'Institut Pasteur. Le comité, qui s'est réuni dimanche, a décidé de faire parvenir le montant total de la souscription ouverte à l'Institut Pasteur qui se chargera d'ici à deux mois de fournir le sérum dont on aura besoin.

Félicitons le Conseil municipal de ce vote. Il ne pouvait manquer lui aussi de s'associer, dans une large mesure, au grand acte de reconnaissance qui se manifeste dans toute la France et dans le monde entier à l'égard de l'Institut Pasteur.

Suite de la Souscription

Subvention du Conseil municipal d'Angers.....	4.000 f.
M. le vicomte de Rochebouët, conseiller général.....	50
M. Bichon, conseiller général.....	100
M. Cointreau, juge au Tribunal de commerce d'Angers.....	100
Le général marquis d'Andigné.....	100

Nouveaux noms de rues

A l'occasion de l'arrivée du 6^e régiment de génie à Angers, le Conseil municipal a voté les dénominations de rues suivantes :

Le boulevard Mairin s'appellera désormais *avenue Vauban* ;

La rue Vigne-Ecole s'appellera *rue du Sergent-Robillot* ;

Enfin le nom du *général Bizot* est donné à la rue comprise entre le chemin d'Epluchard et la rue de l'Étendue.

Tentative de meurtre

Lundi, une tentative de meurtre a été commise à Saint-Léonard, près Angers.

Vers 4 heures du soir, le nommé Burel, journalier, chemin de la Maître-École, sortait de chez lui les habits en désordre, la figure ensanglantée, un œil presque arraché. Il semblait ivre. M. le curé de Saint-Léonard qui l'aperçut accourut vers lui et le fit entrer dans une maison particulière où des soins lui furent donnés.

Seul, son œil était attiré, fasciné par la tache lumineuse du yacht. Ce sabord était une prunelle qui le fouillait, en l'hypnotisant.

Oh ! la voir ! La revoir encore ! Il rêvait de cette impossibilité qu'elle allait apparaître, lui jeter son sourire, lui envoyer un salut du bout de ses doigts roses, qui, la veille encore, avaient brûlé ses doigts à lui d'une pression inoubliable. Et, de plus en plus halluciné, il se surprenait comprimant sa poitrine, retenant un cri, un appel prêt à sortir de ses lèvres.

— Hira ! Hira !

Soudain, Philippe se rejeta en arrière, secoué d'un brusque frisson.

La nuit venait de se faire autour de lui et sur son regard. La tache de lumière avait disparu.

Il se frotta les yeux ; il ne rêvait plus. Le foyer électrique du yacht avait interrompu son courant. La chambre d'Hira rentrait dans l'ombre.

C'était un fait bien naturel, d'ailleurs. Pourquoi s'en troublait-il comme d'un événement anormal ? A bord de l'« Alcyone », comme à bord du « Colbert », il pouvait y avoir un moment, une minute où l'on couvrait les yeux.

Or, tandis qu'il méditait, aussi soudainement

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Or, à cette heure, Philippe se demandait s'il ne valait pas mieux qu'il mourût, là, glorieusement. Que ferait-il désormais dans la vie ? Un doute le tenaillait sous la forme d'un dilemme implacable. Lequel des deux avait raison ? Hira ou Deshars ? Si elle finissait par l'aîné, comme elle lui en avait donné l'espoir, la prédiction de son ami clairvoyant ne se réaliserait-elle pas ? Cet amour ne serait-il pas la ruine de sa carrière d'officier de marine, d'homme qui a le droit de vouloir jouer noblement son rôle dans les actes de la patrie ? Et si elle ne l'aimait jamais, l'avenir n'allait-il pas, derechef, se clore devant lui, puisque, comme il se l'était dit déjà, la gloire sans l'amour n'est rien ?

C'étaient là de bien sombres méditations, une préparation cruelle aux événements du lendemain.

Borsand passa, à plusieurs reprises, sa main fiévreuse sur son front brûlant. — Il devait à

son corps, en prévision des fatigues prochaines, de prendre quelques heures de repos. Il se décida donc à aller chercher sur sa couche un sommeil qui fuyait obstinément ses paupières.

Mais, comme il regagnait l'écotille pour descendre dans la batterie, le yacht lui apparut, et, de nouveau saisi par la chère image, il s'accouda un instant pour le contempler.

La fenêtre d'Hira était toujours éclairée. Dans la nuit de ses incertitudes cruelles, ce sabord lumineux apparaissait au lieutenant de vaisseau comme une étoile. Laquelle ? Celle du bonheur ou celle de la souffrance ?

Elle avait une lueur calme, à peine agitée de ces scintillations irrégulières qui caractérisent les feux électriques. Par l'imagination, l'officier revoyait la jeune fille, non plus dans la surexcitation d'un enthousiasme transfigurant, telle qu'il l'avait vue, la veille, portant un vœu à la marine française, telle qu'il l'avait aperçue, le jour même, à travers la fumée du bombardement, battant des mains avec transport, toute à la violence de son émotion ; — mais abandonnée aux langueurs du repos, étendue sur sa couche, sommeillant peut-être dans la pudique nudité de sa jeunesse épanouie.

Mais alors pourquoi cette lumière ? Si Hira

dorrait, sa chambre devait être close, noire, comme tout le reste du navire. Veillait-elle ? — Si elle veillait, quelles étaient ses pensées ? — A quelles méditations pouvait bien s'arrêter l'esprit d'une femme dont le cœur se partageait entre les humains et les bêtes, qui aimait son chien et ses chats à peu près de la même façon qu'elle aimait sa nourrice, son parrain et son père ? Une amère ironie sonnait des questions douloureuses aux oreilles de Philippe Borsand. Était-ce bien à une telle créature qu'un homme de sa trempe pouvait songer au point de perdre pour elle le goût de toutes les nobles choses qui font l'honneur et le charme de l'existence ?

Il ne répondait pas. Il était dans cet état de morne confusion qui suit les grandes secousses physiques et morales, où les idées se bronillent, s'enchevêtrent, et laissent l'âme accablée dans le triste désir de l'oubli, dans l'hébététe des facultés. Chacun de ses sens recevait ses impressions en désordre, sans coordination, sans synthèse. Son odorat aspirait les effluves salins, son ouïe percevait les sifflements de la brise dans les haubans et les étais, ses mains éprouvaient des contacts inattendus sur les bois, le fer et les cordages.

Burel raconta que les blessures qu'il portait au visage lui avaient été faites par sa domestique ou pour mieux dire sa concubine, la fille Duchesne.

M. le commissaire de police du 1^{er} arrondissement, prévenu, commença une enquête, pendant que, par ses ordres, on conduisait le blessé à l'hôpital; en raison de ses graves blessures.

L'origine de l'affaire n'est qu'une simple querelle d'intérieur, comme il s'en produit souvent entre Burel et sa domestique qui forment un ménage bien peu intéressant : avant-hier, la fille Duchesne a été la plus forte, ou la plus habile, et, l'autre ayant bu plus que de raison, elle est restée maîtresse du terrain.

Ils avaient fait fête une partie de la journée avec des amis qu'ils avaient amenés à leur habitation du chemin de la Maître-Ecole. Là, on avait encore vidé maintes bouteilles et les têtes étaient passablement échauffées.

Il s'ensuivit une discussion entre Burel et sa domestique, puis une rixe où celle-ci envoya son adversaire rouler dans la cheminée; saisissant alors une bouteille, elle la lui brisa sur la tête, en le frappant avec un acharnement horrible.

Les amis de tout à l'heure, sortis pendant la scène, revinrent aux cris du blessé, le relevèrent tout sanglant et le laissèrent sans se préoccuper de lui davantage.

La fille Duchesne a été arrêtée le soir même par la gendarmerie des Justices et a dû comparaître hier devant M. le procureur de la République. Elle est âgée de 22 ans et originaire de la Loire-Inférieure.

Quant aux blessures de Burel, on ne croit pas qu'elles soient dangereuses, et à moins de complications imprévues, on n'a aucune crainte sérieuse pour sa vie.

Tentative d'assassinat en chemin de fer

Le lieutenant-colonel Zimmer, attaché à l'état-major du 11^e corps à Nantes, se trouvait l'avant-dernière nuit dans l'express venant de Bordeaux à Nantes.

Le train arrivait au Pallet (Loire-Inférieure) lorsque cet officier supérieur fut l'objet d'une tentative d'assassinat.

Un individu vêtu en civil se jeta sur lui et le blessa au cou avec un rasoir.

Dans la lutte, le lieutenant-colonel Zimmer a été blessé aux mains, mais peu grièvement.

L'individu, qui se trouvait seul avec l'officier supérieur, a réussi à s'enfuir. Son signalement a été donné à la police qui le recherche activement.

Les motifs de cette tentative d'assassinat ne font aucun doute. M. le lieutenant-colonel Zimmer a eu affaire à un voleur. Celui-ci a essayé de le tuer pour le dévaliser ensuite.

Toute idée de vengeance doit être écartée.

qu'elle s'était éteinte, la lumière se ralluma.

L'officier crut percevoir, il perçut réellement une agitation extraordinaire à bord du yacht. Des hommes couraient sur le pont. En une seconde, tous les feux avaient repris leur éclat. A leur clarté, il vit passer des ombres. On visitait le navire de l'arrière à l'avant. Des fanaux étaient promenés de ci de là. Dans ce défilé rapide, un peu fantastique, il crut discerner comme un blanc fantôme, une robe qui aurait traversé de ses plis les lignes plus nettes des structures masculines.

Et des rumeurs indistinctes émanaient de ce mouvement, attestant que ces apparitions vivaient et parlaient.

Puis, tout ce bruit s'apaisa. Le yacht rentra petit à petit dans le repos, et s'endormit définitivement sous le voile des ténèbres. — Sur le « Colbert », la cloche piquait minuit.

Philippe quitta le pont, plein de trouble. Confusément en lui se mouvait le sentiment que la jeune fille venait d'échapper à quelque grand péril. D'où lui venait cette idée fixe, enfoncée comme un clou dans son cerveau? Il ne pouvait pas plus l'expliquer qu'il ne s'expliquait son malaise et son trouble précédents.

Il se jeta sur son lit. C'était une véritable

M. Zimmer est très estimé, aussi bien des soldats qu'il a commandés que de ses chefs.

Il est marié et père de deux charmantes fillettes.

La tentative d'assassinat dont il a été victime a causé une vive émotion à Nantes.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 5 novembre. — Raymonde-Jeanne Mazé, rue d'Orléans, 3.

Le 6. — Albert Gendron, à l'Hospice.

Le 7. — René Valéry, rue des Ecuries.

MARIAGES

Le 6 novembre. — Auguste Beillaud, domestique, à Longué, a épousé Angèle Charton, domestique, à Saumur.

Le 7. — Alfred-Louis-Eugène Elnard, pâtisseries, a épousé Joséphine-Marie-Augustine Lam-bault, sans profession, tous deux à Saumur.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Séance du samedi 27 octobre 1894

PROCÈS-VERBAL

La Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur s'est réunie le samedi 27 octobre 1894, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Achille Girard, président.

Étaient présents : MM. Sabatier, vice-président ; Freizer, Mignon, Forge, Goblet, Sourdeau, Bourguignon, secrétaire.

Le Président ouvre la séance.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion est donnée par le Secrétaire. Adopté sans observation.

L'ordre du jour comprend : la correspondance ; les rapports de M. Sourdeau, de M. Chapin et de M. Goblet ; questions diverses.

Correspondance

1^o Il est donné lecture de deux lettres de M. le Sous-Préfet, en date du 5 courant, la première réclamant le nom du membre désigné par la Chambre Consultative pour faire partie de la Commission de révision des listes électorales.

A cette lettre il a été répondu, le 6 courant, que M. Sabatier, vice-président, avait été désigné à l'unanimité.

La seconde lettre de M. le Sous-Préfet demandait le rapport adopté par la Chambre Consultative sur la question du tramway des Deux-Sèvres devant relier Bressuire, Argenton-Château et Montreuil-Bellay.

Ce rapport a été remis aussitôt à la Sous-Préfecture.

Le Président explique à la Chambre que la Commission nommée par M. le Préfet de Maine-et-Loire, pour étudier la question de ce tramway, au point de vue des intérêts de notre dé-

partement, s'est réuni le 14 courant à l'hôtel de la Préfecture, à Angers, et adopté à l'unanimité les conclusions du rapport de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur, qui étaient, du reste, conformes à celles du Conseil général des Deux-Sèvres.

2^o Les Chambres de Commerce de Rouen, Metz et Nîmes ont adressé à la Chambre Consultative les réponses qu'elles ont faites au questionnaire de M. le Ministre des Finances, sur le projet d'impôts à établir sur les revenus commerciaux et industriels.

Ces réponses, comme celles de la Chambre Consultative, concluent toutes à l'abandon de ce projet et au maintien de l'impôt actuel des patentes.

Ces documents sont déposés au cabinet des Archives.

3^o La société *les Nautes* a donné le 22 mai dernier, à l'hôtel Continental, son quatorzième banquet.

Un grand nombre de députés, de sénateurs et de conseillers généraux assistaient à ce banquet et beaucoup de discours, intéressant la navigation intérieure, ont été prononcés. Ces discours ont été imprimés et la Chambre Consultative en a reçu un exemplaire.

Le Président donne lecture à la réunion de celui qu'a prononcé M. Frémy, de Chalonnes, conseiller général de Maine-et-Loire, sur la question de la navigation de la Loire.

Notre jeune conseiller général ne manque aucune occasion de relever cette malheureuse question de l'abandon de notre grand fleuve, source immense de richesses commerciales qui semble perdue au milieu d'une des plus riches contrées du monde.

La Chambre Consultative s'est trop occupée de cette question pour ne pas remercier M. Frémy des efforts qu'il fait pour arriver au rétablissement de la navigation de la Loire; elle émet le vœu que les Pouvoirs publics ne laissent pas plus longtemps cette grave question dans l'oubli.

4^o Il s'est formé à Dunkerque une Société, l'*Union commerciale de Dunkerque*, dans le but d'examiner diverses questions commerciales, entre autres celle du colportage et des déballages sur les places publiques.

Le Président, qui a reçu les statuts de cette Société ainsi que les explications du but qu'elle poursuit, croit qu'il y a lieu d'examiner ces documents.

La Chambre Consultative, se rangeant à cet avis, renvoie à M. Mignon l'examen des pièces communiquées par la Société de Dunkerque et le charge d'en dresser un rapport s'il y a lieu.

5^o M. le Président de la Chambre de Commerce d'Angers a adressé au Président de la Chambre Consultative une lettre en date du 10 courant, dans laquelle il est constaté qu'aucune communication officielle n'avait été faite aux journaux d'Angers ou de Saumur, relativement à l'ouverture de la ligne téléphonique d'Angers, Saumur, Tours, Paris; qu'alors la Chambre Consultative n'avait pas à reprocher à la Chambre de Commerce de n'avoir pas parlé de Saumur dans l'article publié par lesdits journaux, cet article n'ayant aucun caractère officiel.

En ce qui concerne la demande de transformation de la Chambre Consultative en Chambre de Commerce, la lettre de M. le Président de la Chambre de Commerce d'Angers dit : « qu'aucune décision n'a encore été prise, » qu'une commission de trois membres a été nommée à l'effet d'examiner cette question » et de faire un rapport à la prochaine séance; » que, dès que la Chambre de Commerce aura pris une délibération à ce sujet, elle adressera une copie à la Chambre Consultative de Saumur ».

Par lettre en date du 11 courant, le Président a remercié M. le Président de la Chambre de Commerce d'Angers des explications qu'il a bien voulu lui donner.

Approuvé.

6^o La Chambre de Commerce de Nantes a adressé un rapport sur le tarif commun des Compagnies de chemins de fer pour le trans-

port des engrais. La Chambre Consultative renvoie l'examen de ce rapport à M. Sourdeau.

7^o Le Président annonce à la réunion que, dans sa séance du 16 courant, le Conseil municipal a voté une somme de cent-cinquante francs pour subvenir aux frais de la Chambre Consultative en 1894.

La Chambre Consultative adresse ses sincères remerciements au Conseil municipal.

8^o M. le Député de Saumur, à la date du 19 courant, a adressé au Président une lettre dans laquelle il offre de faire des démarches près des Pouvoirs publics, relativement au vœu émis par la Chambre Consultative, dans sa dernière séance, sur la loi du sucrage des vins dont l'application n'est pas la même en Champagne et en Anjou.

Cette anomalie, relevée par M. Chapin, membre de la Chambre Consultative, a frappé notre député, qui s'offre à appuyer le vœu, émis par la Chambre, tendant à une application plus égalitaire de la loi.

Le Président donne lecture de la réponse qu'il a adressée à M. le Député, dans laquelle il dit : « Nous ne pouvons que vous exprimer » notre reconnaissance pour toutes les démarches que vous voudrez bien faire au nom » de notre Chambre Consultative, dans le but » d'obtenir la réalisation des vœux qu'elle » émet dans l'intérêt du commerce et des industries de l'arrondissement.

« Nous croyons que la question du sucrage » des vins, en particulier, présente une inégale application de la loi qu'on ne saurait » trop signaler aux Pouvoirs publics. »

Approuvé.

9^o Par une lettre portant la date du 19 courant, M. le Sous-Préfet a demandé les noms des membres de la Chambre Consultative composant la série sortante en 1894.

La réponse, datée du 23 courant, donne à M. le Sous-Préfet la liste des noms qu'il réclame. La série des quatre membres dont le mandat est renouvelable en 1894 est ainsi composée :

MM. Sabatier, vice-président, Hutrel, Freizer, Goblet.

A ce sujet, le Président rappelle à la réunion qu'aux dernières élections de 1892, une réunion publique avait été organisée par la Chambre Consultative et qu'un appel avait été fait aux électeurs pour leur soumettre le choix des candidats.

La Chambre décide qu'il sera procédé cette année, comme en 1892, à l'organisation d'une réunion publique des électeurs et que les noms des membres sortants seront proposés comme rééligibles. La date de cette réunion publique sera fixée à la prochaine séance de novembre. (A suivre.)

Bulletin Météorologique du 7 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 13°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 12°
Midi,	762 m/m	au-dessus 15°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	6 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 9°

LA PARISIENNE
Sa grâce naturelle et son charme vanté
Font de la Parisienne une femme admirable ;
Mais cette reine exquise est trois fois adorable,
Quand le Congo parfume et fleurit sa beauté.
J. de Régigny, au savonnier Victor Vaissier.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste, N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

LONGUÉ, 2 novembre

Blé-froment, l'hectolitre, 13 fr. — Seigle, 8 fr. — Orge, 10 fr. — Avoine, 8 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 1 fr. — Foin, la charretée de 780 kilogr., 40 à 50 fr. — Paille, 25 28. — Pain, les 6 kilogr., 1 50. — Beurre, le 1/2 kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, 1 10. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

BOURSE DE PARIS

Du 6 Novembre 1894

3 0/0	101 23
3 0/0 amortissable	100 50
3 1/2	107 40

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT.

La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Tribunal de Commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Chouteau

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la liquidation judiciaire Chouteau, des Rosiers, sont invités à retirer du greffe du Tribunal de commerce leur bordereau sur timbre et à se rendre, munis de ce titre, chez le syndic de la liquidation judiciaire, M. Doussain, rue des Basses-Perrières, 10, le samedi 17 novembre, à une heure et demie, pour toucher un dividende de 11 fr 27/100, et à se réunir le lundi 19 novembre, à 10 heures et demie, en la chambre du conseil, au Tribunal, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier, MORON.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Tinlet

Par jugement en date du 6 novembre 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le compte du syndic dans la faillite du sieur Tinlet, marchand à Somloire, et déclaré le failli excusable.

Pour extrait, le greffier, MORON.

Etude de Me H. LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Saumur, le 9 août 1894, enregistré et signifié;

Entre : M. Joseph Jamin, serrurier, demeurant à Saumur, Grande-Rue, n° 12,

Et M^{me} Léontine-Félicité Daligault, lingère, son épouse;

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux Jamin-Daligault, au profit du sieur Jamin.

Pour extrait certifié sincère et vérifiable par l'avoué soussigné.

Saumur, le 6 novembre 1894.

LECOY.

Assistance judiciaire, décision du 9 mars 1894.

A LOUER IMMÉDIATEMENT

Trois petits Logements

AVEC GRANDS JARDINS

Situés impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

OCCASION

A VENDRE

Très beau Coupé

PRESQUE NEUF

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Située route de Rouen, 46, à la Croix-Verte.

Composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1^{er} étage, mansarde et grenier, caves, eau de Loire.

Fraichement restaurée.

Loyer annuel, 250 fr.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fraternité, 36, Saumur.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ON DEMANDE A ACHETER

Bon Portefeuille d'Assurances

Incendie — Vie

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin Couronnes, Bijouterie Articles religieux

Conditions avantageuses.

S'adresser à M. COCHET, 20, rue du Portail-Louis, Saumur.

M. L. NEPVEU, de retour en France après 25 ans de séjour aux îles Britanniques, se tient à la disposition des personnes désirant commencer ou continuer l'étude de la langue anglaise, soit pour le commerce, soit pour les examens. — Traduction de documents et lettres de commerce. — Pont-Fouchard, Saumur.

AU CORDON BLEU

Placement de domestiques des deux sexes

VRAIS GENS DE MAISONS

M^{me} ANNA

Rue du Puits-Tribouillet, 5 SAUMUR

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

LIQUIDATION

Couronnes Funéraires, Bijouterie et Articles Religieux

25 0/0 de perte

COCHET, 20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits.

Menier, 1/2 kil. 1 60

Planteur, — 1 60

Potin n° 3, — 1 60

Cie Coloniale, — 2 20

De santé, — 1 20

Thé C^{ie} Coloniale, la boîte 2 80

— Le Délicieux, — 1 35

— Mélange d'Amateurs, 50 et 90

Biscuits recommandés

Montbozon, la boîte » 65

Madeleines-Champagne, id. 1 30

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR